



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
15 juillet 2020
Dole – 18 h 00

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 84
Date de la convocation : 08 juillet 2020
Date de publication : 23 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigny, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet suppléé par S. Trouche, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre, J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.-M. Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.-M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à J.-F. Lefèvre, F. Dray à I. Mangin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL.

NOTICE N° 01 : INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président :

En application de l'article L5211-8 du Code général des collectivités territoriales, c'est au Président sortant qu'il revient de convoquer le Conseil Communautaire et de procéder à l'installation de ses membres.

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les électeurs ont désigné, directement dans les communes de plus de 1 000 habitants ou indirectement dans les communes de moins de 1 000 habitants, des conseillers communautaires pour siéger au sein de l'assemblée.

Je vais donc procéder à l'appel des conseillers titulaires du Conseil Communautaire. La liste des conseillers titulaires se trouve devant chacun d'entre vous.

Les conseillers communautaires sont les suivants : Patricia ANTOINE, Daniel BERNARDIN, Mathieu BERTHAUD, Philippe BLANCHET, Jean-Luc BONIN, Amandine BORNECK, Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Séverine CALINON, Aline CALLEGHER, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Paul CHAPIN, Gérard CHAUCHEFOIN, Christophe CHAUTARD, Bruno CHEVAUX, Jean-Luc CROISERAT, Jean-Pierre CUINET, Jean-Michel DAUBIGNEY, Françoise DAVID, Isabelle DELAINE, Catherine DEMORTIER, Alain DIEBOLT, Alexandre DOUZENEL, Frédérique DRAY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean-Pascal FICHÈRE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Thierry GAUTHRAY-GUYENET, Daniel GERMOND, Denis GINDRE, Gérard GINET, Isabelle GIROD, Nicolas GOMET, Justine GRUET, Olivier GRUET, Bernard GUERRIN, Hervé GUIBELIN, Marie-Rose GUIBELIN, Ako HAMDAOUI, Micheline HENRY, Maurice HOFFMANN, Philippe JABOVISTE, Patrick JACQUOT, Laetitia JARROT-

MERMET, Cyriel JEANNEAUX, Georges JEANNEROD, Nathalie JEANNET, Céline LABOUROT, Olivier LACROIX, Jacques LAGNIEN, Jean-Philippe LEFEVRE, Jean-Luc LEGRAND, Joëlle LEPETZ, Isabelle MANGIN, Sylvette MARCHAND, Christian MATHEZ, Agnès MATHIOT, Mohamed MBITEL, Olivier MEUGIN, Dominique MICHAUD, Cyril MILLIER, Maryline MIRAT, Christophe MONNERET, Catherine NONNOTTE-BOUTON, Joël PANNAUX, Émeric PAUVRET, Jacques PECHINOT, Annie PERNOUX, Hervé PRAT, Laurent RABBE, Jean-Michel REBILLARD, Fabien RIGAUD, Christine RIOTTE, Jean-Claude ROBERT, Jean-Yves ROY, Thomas RYAT, Emmanuel SAGET, Pascal SANCEY, Jean-Marie SERMIER, Grégory SOLDAVINI, Julien STOLZ, Dominique TRONCIN, Pierre VERNE, Patrick VIVERGE, Jacky ZASEMPA.

Voilà la liste des délégués. Je rappelle qu'en fonction des nouveaux articles du Code général des Collectivités territoriales, les suppléants des communes n'ayant qu'un seul conseiller ont également été invités à cette séance. D'ailleurs, certains siègent en l'absence de leur maire ou de leur délégué désigné.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est donc maintenant installé. Je vous renouvelle toutes mes félicitations et je vais laisser la parole à Jean-Baptiste VOINOT qui va vous expliquer le déroulement de cette séance, sachant que nous avons choisi de mettre en place un vote électronique pour des raisons d'efficacité de cette soirée.

J'appelle tout de suite le délégué qui a la chance d'être le plus âgé de cette séance, en l'occurrence Jean-Pierre CUINET, qui est amené à présider cette séance à partir de maintenant. Si Jean-Pierre veut bien me rejoindre et me remplacer.

Jean-Pascal FICHÈRE cède la présidence à Jean-Pierre CUINET, doyen d'âge.

M. CUINET, doyen d'âge : Merci, Monsieur le Président sortant. Je donne la parole à Jean-Baptiste VOINOT pour vous expliquer le déroulement des votes.

M. VOINOT : Merci, Monsieur le Président. Afin d'être simple et efficace, il vous est proposé ce soir un vote électronique. Le technicien en charge d'assurer le vote électronique va nous expliquer, et nous procéderons à un test à blanc pour voir si tout fonctionne. Normalement, quand vous êtes allés à la feuille d'émargement, vous avez dû obtenir un petit boîtier. Vérifiez bien que vous en avez tous un. Pour information, comme c'est un vote à bulletin secret, à partir du moment où vous avez voté, votre nom disparaît dans le logiciel, ce qui garantit le vote à bulletin secret. Ce logiciel a été validé par la CNIL. Il est conforme à la législation pour garantir la confidentialité des votes. C'est important de le signaler, puisque tous les votes des élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau délégués se font obligatoirement à bulletin secret. C'est un vote uninominal, soit chacun l'un après l'autre.

Je vais peut-être passer la parole à la personne qui représente la société Quizzbox qui met en place ce vote électronique ce soir. Nous allons procéder aux tests du vote.

M. STAEBLER, Quizzbox : Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vais commencer par un grand merci à vous pour faire confiance à la société que je représente. Cette société vous remercie chaleureusement. Ce soir, nous allons procéder à 20 élections. Vous avez un petit boîtier devant vous. Lorsque vous aurez à rentrer le nombre en face de la personne, vous le rentrez, il apparaît sur le petit écran LCD. Quand vous aurez validé en appuyant sur le bouton en haut à gauche (petit bouton vert), le nombre que vous avez entré disparaît et un « OK » apparaît à sa place, ce qui indique que votre vote a bien été pris en compte. Naturellement, nous ferons un essai. Une fois que vous avez validé, ce vote se met en mémoire sur mon ordinateur. À partir du moment où j'ai l'ordre de fermer le vote, au niveau de la base de données, tous les numéros qui ont été rentrés disparaissent et sont remplacés par une étoile, c'est-à-dire que personne ne peut savoir qui a voté pour qui et qui a voté pour quoi. C'est validé par la CNIL.

Nous allons faire un petit essai. Je vais poser une question « élection, vote secret ». Pour les essais, j'ouvre le vote. Nous avons choisi deux personnes au hasard. La question est la suivante : « élection du Président international ». C'est un test. Pour la personne qui sera élue, c'est pompeux. Si vous votez par exemple pour Monsieur Jean-Pierre CUINET, vous tapez « 16 » et vous validez ; si vous voulez voter pour Monsieur Thomas RYAT, vous tapez « 75 » et vous validez. Si vous vous abstenez, vous tapez « 777 » et vous validez. Pour voter blanc, vous tapez « 999 » et vous validez. Vous voyez que les votes rentrent en haut. Lorsque c'est indiqué « en cours », le vote est en cours. Des personnes n'ont pas encore voté.

M. VOINOT : J'ajoute une petite précision. L'opérateur a le nom des personnes qui n'ont pas voté. Il vous rappelle donc à l'ordre lorsque vous n'avez pas voté.

M. STAEBLER, Quizzbox : Pour valider, ce n'est pas le bouton vert, mais le bouton en haut à gauche. Autant pour moi. Les anciens modèles avaient un bouton vert. Il manque encore deux personnes, Monsieur Pascal SANCEY et Monsieur Pierre VERNE. Vérifiez que vous avez bien le « OK » qui apparaît à l'écran. Le vote est simple. À partir du moment où vous avez validé, c'est comme lorsque vous avez mis le bulletin dans l'urne : vous ne pouvez plus le récupérer. Une fois que vous avez voté, c'est fini. Même si vous avez la possibilité de rentrer un autre nombre, c'est terminé, le bulletin est dans l'urne et c'est voté. Tout le monde a voté. Je vais vous montrer un peu comment apparaissent les résultats. Je ferme le vote.

Nous avons :

- nombre de votants : 84 ;
- nombre de votes exprimés : 60 ;
- majorité absolue à 31 ;
- nombre d'abstentions : 14 ;
- nombre de votes blancs : 10.

Est élu Président international Monsieur Jean-Pierre CUINET avec 51 voix, contre 9 voix pour Monsieur Thomas RYAT.

Pour exemple, Monsieur Jean-Pierre CUINET est proclamé Président international.

Applaudissements.

Comme nous avons eu un petit souci avec une personne. Nous allons recommencer jusqu'à ce que tout le monde vote correctement. Je réinitialise le vote. J'ouvre le vote. Mesdames et messieurs, c'est à vous.

M. VOINOT : Vous rentrez bien le numéro souhaité. Ensuite, vous cliquez sur le bouton orange « OK » en haut à gauche.

M. STAEBLER, Quizzbox : Vérifiez qu'un « OK » apparaît au milieu de l'écran LCD.

M. VOINOT : N'attendez pas que quelque chose apparaisse sur l'écran. Dès que le vote est ouvert, vous pouvez voter.

M. STAEBLER, Quizzbox : Dominique MICHAUD et Jean-Marie SERMIER n'ont pas encore voté. Naturellement, j'ai les noms, mais c'est tout ce que j'ai. Jean-Marie SERMIER n'a pas voté. Je ferme le vote. Cela a changé. Tout le monde est-il OK ? Je vois un doigt qui se lève. Avez-vous un micro, Monsieur ?

M. SERMIER : N'est-ce pas le Président en titre qui me donne la parole ?

M. VOINOT : Nous sommes hors séance pour l'instant.

M. STAEBLER, Quizzbox : Êtes-vous Monsieur CUINET ?

M. SERMIER : Non, je suis Jean-Marie SERMIER. Vous n'êtes pas de la circonscription, visiblement. Mais en tout cas, je voudrais savoir comment on fait pour voter pour quelqu'un qui n'est pas candidat.

M. STAEBLER, Quizzbox : Vous tapez son numéro qui est sur la liste que nous vous avons donnée.

M. VOINOT : Nous allons vous expliquer. Maintenant que nous allons passer au vote, nous allons vous expliquer le principe. Vous devez savoir deux choses. Comme pour n'importe quelle élection avec une urne, un bulletin et une enveloppe, vous devez signer la feuille d'émargement. Des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vont passer dans chaque rang. Lorsque vous aurez voté, vous signez la feuille d'émargement. C'est important. Nous ne clôturerons le vote que lorsque les feuilles d'émargement seront toutes signées.

Par ailleurs, le principe est que vous pouvez voter pour tout le monde. Si nous procédons, par exemple, au vote du Président, il peut y avoir des candidats qui s'afficheront avec le numéro en face. Chacun d'entre vous sur sa table a la liste des 84 conseillers communautaires avec un numéro correspondant à votre numéro pour le vote. C'est votre numéro de place et ce sera votre numéro de vote. Par exemple, si je prends le numéro 1, Madame Patricia ANTOINE, si quelqu'un souhaite voter pour elle, même si elle n'est pas candidate, vous pouvez taper « 1 » et « OK ». Comme cela, vous avez la possibilité de voter pour les 84 délégués. Est-ce assez clair ? Il n'y a aucun souci par rapport à cela. Tout le monde pourra voter pour tout le monde.

M. STAEBLER, Quizzbox : Souhaitez-vous que nous fassions un essai ?

M. VOINOT : Attendez, je n'ai pas terminé. Pour les conseillers ayant reçu un pouvoir – le Président de séance va donner les pouvoirs dans quelques instants –, vous serez invités à voter électroniquement à la place de l'élu absent. Normalement, vous devez avoir deux boîtiers. Je crois qu'il y a deux personnes concernées dans la salle, qui ont deux boîtiers. Vous devez voter pour la personne que vous représentez, pour laquelle vous avez le pouvoir. Je pense que nous avons fait à peu près le tour. Souhaitez-vous que nous fassions un test, ou n'est-ce pas nécessaire ? Pour l'abstention, c'est pareil, ce sera affiché.

M. STAEBLER, Quizzbox : Vous tapez « 777 » pour l'abstention et « 999 » pour le vote blanc.

M. CUINET, doyen d'âge : Pour être tout à fait précis, vous avez parlé tout à l'heure de bouton vert par erreur, je crois. La première manipulation correspond au numéro du candidat pour lequel nous votons, ensuite, nous tapons sur « OK », et c'est tout.

M. STAEBLER, Quizzbox : Voilà, c'est tout ce qu'il y a à faire.

M. CUINET, doyen d'âge : Par contre, ce qui me surprenait tout de suite, c'est qu'avec 41 voix, j'en ai perdu en route, vous m'avez déclaré « élu », alors qu'en fait, ce n'est pas la majorité.

M. STAEBLER, Quizzbox : Oui, cela a changé. Dans les comptes retenus, on enlève l'abstention et les votes blancs, et c'est sur le nombre de personnes ayant voté.

M. VOINOT : Sur les bulletins exprimés.

M. CUINET, doyen d'âge : Maintenant que les choses techniques sont claires pour tout le monde, mais nous verrons si tout est bien suivi tout à l'heure, je voudrais en tant que président de séance vous dire quelques mots peut-être avant que nous passions aux opérations de vote.

Mesdames, Messieurs, en tant que doyen de cette assemblée, j'ai l'honneur, en ce mercredi 15 juillet 2020, de présider à la mise en place de la présidence du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous êtes ici ce soir les représentants élus de l'une des 47 communes qui constituent le périmètre de ce bassin de vie de près de 53 000 habitants, soit près de 20 % de la population du Jura. Vos concitoyens vous ont élus récemment comme maires, conseillers ou conseillères municipaux, en vous faisant confiance pour la gestion de vos communes. À ce titre, vous allez veiller pendant six ans à la qualité de leur vie quotidienne dans le cadre de leur lieu d'habitat et de vie sociale, et des missions qui relèvent de la vie communale.

Cette élection vous conduit également à siéger en tant que membre d'une autre instance, à savoir le Conseil Communautaire réuni ce jour. Les compétences, délégations ou obligations définies par la législation et les réglementations en vigueur en France fixent le cadre de l'exercice qui nous attend durant ce mandat, mandat qui commence ce soir. Au-delà de la mise en place des projets et ambitions propres à vos communes, il conviendra cette fois de se prononcer, de proposer, de mettre en œuvre des actions intercommunales, à la fois structurante, parfois novatrices (pourquoi pas ?), nécessaires au développement et à l'attractivité du territoire de l'agglomération, et ce, bien sûr, au profit des Grands Dolois qui y vivent.

Tous élus, quel que soit notre rang, nous sommes au service de la population. Si nous avons toutes et tous à titre personnel une conception philosophique ou politique de ce que devrait être l'avenir de tout un chacun dans un monde meilleur, s'il est normal d'essayer de transformer ses rêves en réalité, il est nécessaire de ne pas céder à l'utopie ou à l'idéologie et de faire souvent preuve de beaucoup de pragmatisme. Nous sommes toutes et tous ici embarqués sur un même bateau pour une traversée de six ans. Il est donc nécessaire de privilégier un parcours en eaux les plus calmes possible, sans

typhon, sans tempête, et en ramant tous dans le même sens, à l'image du déroulement du mandat précédent. Il faut élire ce soir un capitaine au long cours, entouré d'un équipage compétent et motivé pour nous conduire et réaliser le meilleur parcours possible.

Je vous rappelle que 53 000 concitoyens nous observent et attendent beaucoup de leurs élus. C'est donc rempli d'espoir que je souhaite à tous les passagers que vous êtes, une bonne traversée avec un bon vent sur une mer la plus calme possible.

Applaudissements.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. CUINET, doyen d'âge : Ces quelques aspirations d'un doyen qui vous sont exprimées nous conduisent maintenant à désigner le secrétaire de séance et les assesseurs pour la procédure de vote. Nous allons donc procéder à l'appel, et au vu des dates de naissance de l'ensemble des conseillers, le plus jeune conseiller sollicité et le plus ancien second, puisque j'en suis le premier, je vais donc demander à Alexandre DOUZENEL que je vous propose, candidat de la commune de Dole. Il est le plus jeune. J'aimerais savoir s'il est d'accord pour participer à ce bureau de vote. N'avez-vous pas d'objection ? Il a dit « oui » en levant la main. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres candidatures, parce qu'il n'y a pas deux plus jeunes.

Nous passons ensuite à l'élection des assesseurs. Les deux personnes suivantes sont proposées : Monsieur Thomas RYAT (Gevry) qui doit être par là au fond – je vois sa main qui se lève, merci – et Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET (Rocheft-sur-Nenon). Merci Gérard. Les personnes proposées, si personne ne s'y oppose, sont donc désignées comme assesseurs.

Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET et Monsieur Thomas RYAT sont proclamés assesseurs.

Je procède également à la lecture de la liste des pouvoirs qui sont parvenus au secrétariat de l'assemblée. Il y a ce soir deux pouvoirs :

- celui de Mathieu BERTHAUD à Jean-Philippe LEFÈVRE ;
- celui de Frédérique DRAY à Isabelle MANGIN.

NOTICE N° 02 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. CUINET, doyen d'âge : Il convient maintenant de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération. Je vais procéder à la lecture des textes législatifs issus du Code général des Collectivités territoriales relatif à cette élection, qui s'appliqueront également aux élections des Vice-Présidents et des membres du Bureau.

L'article L.5211-2 stipule que l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau communautaire obéit, sauf dispositions contraires, aux règles d'élection des Maires et des adjoints. En conséquence, et en application de l'article L.2122-4, le Conseil Communautaire élit le Président et les Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

En application de l'article L.2122-7, le Président est donc élu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Enfin, l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau répond également aux règles de l'article L.2122-7 qui stipule que le mode de scrutin s'appliquant pour chacun de ces postes est le scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Le nombre de conseillers en exercice présents physiquement à la séance qui doit être supérieur à 29 conseillers est largement atteint. Le *quorum* est donc atteint. Je vais maintenant procéder à l'appel des candidatures au poste de Président ou de Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Qui est candidat à cette présidence ?

M. FICHÈRE : Je suis candidat.

M. CUINET, doyen d'âge : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ?

Jean-Pascal FICHÈRE se porte candidat à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. BERNARDIN : J'aimerais faire une intervention à ce propos.

M. CUINET, doyen d'âge : Je n'y vois pas d'inconvénient particulier si personne ne s'y oppose.

M. BERNARDIN : Merci. Chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour désigner le premier d'entre nous et lui donner le pouvoir de conduire une politique communautaire pour six ans. Nous connaissons tous ici l'issue de cette élection. Cependant, notre groupe souhaite s'exprimer avant le scrutin.

Il nous a semblé légitime de créer un groupe d'élus communautaires en marge du groupe majoritaire, dont je suis le porte-parole ce soir, pour porter les valeurs des communes autres que celles de la ville-centre. Dans l'intérêt commun, dans l'intérêt des communes périphériques à Dole, dans l'intérêt des communes rurales, nous avons souhaité prendre la parole pour proposer une alternative constructive qui ne sera pas dans l'opposition systématique, mais qui représentera une force de proposition au service de l'intérêt général. Plus concrètement, nous serons présents pour mettre en garde les Grands Dolois concernant les dossiers problématiques de l'agglomération, mais aussi pour proposer des actions en direction des communes rurales souvent oubliées, pour faire avancer des dossiers déterminants pour l'agglomération, mais qui stagnent dans les hautes sphères du pouvoir local, pour maintenir une ambiance de respect des élus au sein du Conseil Communautaire, ce qui n'a pas toujours été le cas lors du mandat précédent.

Jean-Claude LAB, ancien maire de Choisey, qui était, tout comme moi, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le mandat précédent, mais en froid à un moment donné avec cette structure, avait indiqué dans la presse, je le cite : *« J'ai le sentiment que la ville de Dole est la seule gagnante de l'histoire. J'ai l'habitude de faire les choses dans l'intérêt général, et pour moi, le Grand Dole est un atout extraordinaire qu'il faut utiliser, mais dans un objectif de tirer vers le haut tout le monde. »* C'est dans ce sens que notre groupe veut travailler au-delà des postures politiques, au-delà des positions partisans. Nous voulons une opposition constructive, force de proposition. Nous invitons ce soir tous les délégués qui veulent s'inscrire dans cet état d'esprit à nous rejoindre et à voter blanc lors de l'élection du Président, donc, si j'ai bien compris, « 999 » et « OK ».

M. CUINET, doyen d'âge : Bien. Votre intervention est-elle terminée ? Merci. Je pense que je vais demander quand même peut-être une réponse tout de suite, puisque vous avez mis en cause quelque part un peu le comportement du Président sortant. S'il a une précision à nous donner, je lui laisse la parole.

M. FICHÈRE : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement rappeler pourquoi j'ai fait acte de candidature. Je sors effectivement d'un mandat de six ans, où certains procès d'intention, comme cela, me sont faits là subitement, dont je suis un peu surpris. Je rappelle tout d'abord que je ne suis pas candidat de Dole, mais je suis candidat intercommunal. Je le suis en tant que délégué. Je pense qu'au contraire, j'ai passé six ans à essayer d'associer l'ensemble des 47 communes, l'ensemble des problématiques. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile, mais nous avons quand même une ville-centre qui a sa place bien évidemment très naturelle. Il y a aussi des communes significatives dans le premier pourtour et des communes plus rurales. Je pense avoir cherché le maximum d'équilibre entre tous ces aspects.

Je voudrais simplement dire que personnellement, je ne cherche pas à savoir si telle commune gagne ou ne gagne pas. Les vrais intéressés sont nos concitoyens. Je pense que le problème est de bien réfléchir en termes de service que nous pouvons offrir à nos concitoyens. Tu cites une commune qui a fait part d'un manque à gagner, semble-t-il, ou d'une pénalisation qu'un maire a ressentie dans sa commune. Mais je pense que pour avoir bien connu cette commune également, je me rends compte que les services à sa population n'ont pas été dégradés, au contraire, par rapport au mandat antérieur. Je crois que justement, dans ce rôle de président de communauté d'agglomération, il faut que nous mettions tout en œuvre pour garder cet ensemble, et que nous arrivions à fédérer l'ensemble des 47 communes dans un intérêt général bien compris.

M. CUINET, doyen d'âge : Merci de cette précision. Je crois que nous allons arrêter pour l'instant les interventions qui seraient de nature à influencer ou orienter les votes. Je pense que chacun

d'entre vous, en son âme et conscience, sait ce qu'il doit faire et ce qu'il veut faire. Nous allons procéder maintenant, une fois ces remarques faites et ces mises au point faites également, directement à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je déclare ouvert le vote. Vous pouvez donc manifester votre vote comme vous l'a indiqué le représentant de la société. Donne-t-on un « top » ?

M. STAEBLER, Quizbox : Vous m'avez demandé d'ouvrir le vote. Une fois tous les votes effectués, vous pouvez clôturer le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. CUINET, doyen d'âge : Si les votes sont effectués, nous allons donner les résultats.

M. STAEBLER, Quizbox : Vous avez les téléviseurs devant vous.

M. CUINET, doyen d'âge : Les résultats s'affichent. Il y a :

- 84 votants ;
- 67 votes exprimés ;
- 1 abstention ;
- 16 bulletins blancs.

La majorité absolue est à 34.

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE récolte 65 voix et Monsieur DAUBIGNEY, 2 voix. Je déclare élu à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole Jean-Pascal FICHÈRE.

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE est proclamé Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

Applaudissements.

M. CUINET, doyen d'âge : Je lui laisse la suite du déroulement de la soirée. Monsieur FICHÈRE, je vous laisse ma place.

Jean-Pierre CUINET, doyen d'âge, cède la présidence à Jean-Pascal FICHÈRE, Président nouvellement élu de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Mesdames, messieurs, chers amis, je voudrais bien sûr vous remercier tout d'abord de cette confiance que vous me faites en m'élisant aujourd'hui très nettement, et je vous en remercie très sincèrement. Je vous l'ai rappelé brièvement, je suis dans un état d'esprit que vous connaissez. Je souhaite que notre intercommunalité se poursuive dans la sérénité. Je voudrais justement dans ce mandat que cette espèce de sentiment que certains peuvent ressentir, d'abandon, d'éloignement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisse, autant que faire se peut, disparaître. Je constate que le fait communautaire est désormais bien acquis. Néanmoins, il est indéniable qu'encore un long chemin reste à parcourir, sans doute pour plus de justice fiscale, pour une meilleure couverture de service, et sans doute pour plus de solidarité.

C'est pourquoi je souhaiterais que dans le début de ce mandat, soit mis en place un pacte de gouvernance qui sera l'occasion de revisiter l'ensemble des règlements qui fait les liens entre les élus des 47 communes et l'Agglomération. Il nous permettra aussi de redéfinir un pacte fiscal et financier peut-être en allant vers plus de solidarité et peut-être plus de justice fiscale. Nous actualiserons aussi notre projet de territoire qui va être un enjeu important pour les six ans qui viennent, sachant toutefois que nous avons de nombreuses inconnues qui nous attendent, vu les événements que nous venons de traverser en 2020, vous le savez. Nous risquons d'avoir des incidences lourdes à assumer en 2021 et suivantes, mais chaque chose en son temps.

Je voudrais dire que l'Agglomération s'appuie sur trois piliers essentiels. Le premier pilier est avant tout le développement économique. C'est la mission fondamentale confiée aux communautés de communes, et c'est pour cela qu'elles ont été créées. Je ne dérogerai donc pas à cette priorité absolue qu'est le développement économique. Dans ce développement économique, nous avons la chance d'avoir ici mis en place un contrat de transition écologique et un territoire d'industrie, ce qui va nous permettre sans doute d'axer fortement le développement de notre territoire grâce à l'appui et en

coopération avec les grandes entreprises de notre territoire qui participent à ce CTEI (contrat de transition écologique et industrielle). Je pense que c'est un enjeu fondamental.

Il est fondamental, parce que dans CTEI, il y a aussi le mot « écologique ». Nous savons que la lutte contre les gaz à effet de serre est une priorité aussi de l'ensemble de notre pays et de notre territoire en particulier. Nous savons en ce qui concerne notre territoire, que 75 % des émissions de gaz à effet de serre émanent de grandes entreprises. C'est pour cela qu'il faut mettre nos priorités sur ces endroits. C'est pour cela que nous allons poursuivre nos efforts en matière d'hydrogène, que nous soutiendrons tous les projets qui pourront aller tendre vers cet objectif. Bien sûr, en termes de développement économique, nous poursuivrons nos efforts en matière d'accompagnement, de soutien à la création d'entreprise, de tout ce qui concerne aussi l'économie sociale et solidaire, parce que c'est un aspect que nous n'avons pas le droit d'oublier sur notre territoire et qui est absolument fondamental. Nous l'avons montré et nous le continuerons.

Le développement économique doit être aussi rendu possible par un certain nombre de conditions qui sont les qualités d'accueil. Il faut que nous ayons une qualité d'accueil absolument indiscutable pour les investisseurs qui veulent venir sur notre territoire. Il faut que nous préservions notre image de dynamisme, et grâce à une animation culturelle et sportive, tout ce qui concerne l'attractivité du territoire est un élément essentiel des conditions de développement économique. Nous poursuivrons donc cette politique en la matière sans oublier que le tourisme est un aspect tout à fait fondamental de notre développement économique, même si dans nos secteurs, il est relativement marginal par rapport à d'autres secteurs. Toutefois, nous avons une présence tout à fait indispensable à assurer.

Le deuxième pilier de notre agglomération repose sur les services aux communes et à ses habitants. Je pense que c'est absolument essentiel. Je souhaite aller plus loin dans les mutualisations que nous avons pu mettre en place dans le mandat qui vient de se terminer. Je voudrais que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit perçue comme un *back office* de l'ensemble des 47 communes pour apporter les technicités, tout ce que peuvent apporter tous les services. Nous avons des services qui fonctionnent bien, avec un encadrement de qualité qu'il convient de souligner. Je pense qu'il faut qu'ils bénéficient à l'ensemble des 47 communes. Les services aux habitants concernent aussi le scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire, la restauration scolaire, tous ces services indispensables.

Je n'oublie pas non plus que nous avons pris depuis le 1^{er} janvier dernier la compétence eau et assainissement. C'est un dossier lourd, que nous développerons au cours de ce mandat et que nous ferons, bien sûr, en coopération avec les communes concernées, et surtout sans rien casser de l'existant, mais en le prolongeant et en l'améliorant. Nous aurons aussi surtout dans ce mandat à réfléchir sur le système de transport, tout ce qui concerne les transports dans la mesure où notre délégation de service public (DSP) arrive à terme dans deux ans et où nous aurons à réfléchir pour redimensionner la voilure de cette offre de service, voire notamment si nous pouvons aussi y adjoindre une contrainte et un plus pour notre territoire, par exemple en intégrant des bus à hydrogène, ce que je pense pourra être possible.

Enfin, le dernier pilier aussi très important concerne les investissements structurants de notre territoire. Les agglomérations ont aussi ce rôle d'investir pour l'intérêt des 54 000 habitants. Nous l'avons montré avec Dolexpo, avec le complexe aquatique qui va se terminer d'ici la fin de l'année, des projets comme la voie Grévy qui sont, par nature, des projets intercommunaux, le buffet de la gare qui va être un atout d'attractivité pour offrir des services à nos entreprises et aux administrations qui pourront chercher des lieux de rendez-vous sur Dole et entre Besançon et Dijon. C'est un ensemble qui fait que notre agglomération a le devoir de rayonner au niveau de notre grande région. Nous savons que nous disposons d'un emplacement particulièrement heureux. Sachons donc en profiter et en tirer parti. Continuons à faire progresser cette agglomération dans l'intérêt de tout un chacun.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en démarrant cette présidence.

NOTICE N° 03 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Je vais poursuivre en prenant la première délibération qui fixe le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau communautaire. Sachez que nous sommes entre deux chiffres. D'une part, la loi prévoit que nous pouvons aller jusqu'à 15 Vice-Présidents. Nous pouvons aller jusqu'à 20 % de l'effectif total au niveau du nombre de membres du Bureau. Néanmoins, nos statuts actuels limitent le nombre de membres du Bureau à 20 personnes. Je l'ai dit dans certaines

réunions lorsque j'ai préparé cette présidence, que nous serons peut-être amenés dans les mois qui viennent à réfléchir à étendre un peu cette voilure des 20 membres du Bureau, la loi nous autorisant à monter jusqu'à 24, je crois, ce qui permettrait peut-être encore de mieux représenter l'ensemble des territoires.

Pour l'instant, nous sommes dans cette contrainte de 20 membres du Bureau. Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 10 et le nombre des autres membres du Bureau à 9. Voilà la première délibération que je sou mets à votre vote. Bien évidemment, avant de voter, je vais vous demander s'il y a des interventions. Quelqu'un souhaite-t-il se prononcer ou intervenir sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je vous propose pour cette délibération un vote traditionnel, c'est-à-dire de voter à main levée. Nous allons garder la tradition pour des votes qui ne sont pas nominatifs. Y a-t-il des oppositions à cette fixation à 10 Vice-Présidents et 9 autres membres du Bureau, soit un total de 19 membres du Bureau, ce qui, avec le Président, fait donc les 20 membres prévus par les statuts ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vois une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, approuve la fixation du nombre de Vice-Présidents à 10 et des autres membres du Bureau communautaire à 9, soit un total de 20 membres, incluant le Président.

M. le Président : Nous devons voter, comme cela a été dit en début de séance, et élire les 10 Vice-Présidents, puis les 9 membres du Bureau. Vous savez que toutes ces élections sont des votes nominatifs. Nous aurons donc 19 votes à faire individuellement.

NOTICE N° 04 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président : S'agissant des Vice-Présidents, vous vous doutez bien que j'ai préparé cette soirée. J'ai donc contacté un certain nombre d'entre vous. J'ai cherché à constituer un Bureau qui soit un Bureau d'ouverture le plus représentatif possible de notre agglomération, c'est-à-dire d'une part qui couvre à la fois l'ensemble des orientations, des sensibilités politiques des uns et des autres qui existent sur notre territoire, et d'autre part, qui tienne compte de la qualité géographique et de la répartition géographique sur nos 47 communes. Je vais donc vous présenter une liste des 10 Vice-Présidents que j'ai pressentis. Ils vous proposeront leur candidature un à un. Je vous donne l'équipe que je souhaite constituer autour de moi.

Il y aurait ainsi :

- 1^{er} Vice-Président : Dominique MICHAUD à l'Aménagement et à l'Urbanisme ;
- 2^e Vice-Président : Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE au Développement économique et au CTEI ;
- 3^e Vice-Président : Jean-Michel DAUBIGNEY aux Affaires générales, au Développement numérique et à la Communication ;
- 4^e Vice-Président : Nathalie JEANNET à l'Enfance et Jeunesse ;
- 5^e Vice-Président : Olivier MEUGIN à la Transition écologique et à l'Environnement ;
- 6^e Vice-Président : Bernard GUERRIN aux Services aux communes et coopérations ;
- 7^e Vice-Président : Grégory SOLDAVINI aux Mobilités ;
- 8^e Vice-Président : Jean-Baptiste GAGNOUX à l'Attractivité du territoire ;
- 9^e Vice-Président : Gérard FERNOUX-COUTENET aux Travaux et Équipements communautaires, dont l'Eau et l'Assainissement ;
- 10^e Vice-Président : Jean-Philippe LEFÈVRE pour les Actions culturelles et l'événementiel.

Voilà les 10 Vice-Présidents que je vous propose. Nous allons procéder au vote Vice-Président par Vice-Président selon les textes de loi bien normalement.

Nous procédons à l'élection du 1^{er} Vice-Président. Je porte la candidature de Dominique MICHAUD, comme je viens de vous l'annoncer. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de voter. Nous allons procéder au vote électronique, puisque nous devons assurer la confidentialité.

Il est procédé au vote électronique.

M. STAEBLER, Quizzbox : Il manque les votes de Thierry GAUTHRAY-GUYENET et Gérard GINET.

M. le Président : Monsieur GAUTHRAY-GUYENET est représenté par son 1^{er} adjoint. Nous pouvons fermer le vote. Dominique MICHAUD est élu avec 69 voix.

Dominique MICHAUD est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Pendant que la liste d'émargement passe pour les signatures, je vous propose de passer tout de suite au vote du 2^e Vice-Président. Je vous propose la candidature de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour le Développement économique et la gestion du CTEI. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Nous pouvons ouvrir le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Je suis désolé, mais, il faut réinitialiser le vote. Nous allons donc recommencer. Je suis navré. Ma pauvre Claire, tu n'es pas encore élue.

M. STAEBLER, Quizbox : Lorsque vous avez voté, ne retapez pas autre chose. Ce n'est pas la peine, c'est enregistré. Si « OK » apparaît sur l'écran, vous posez le boîtier.

M. le Président : Nous allons attendre que l'ouverture du vote soit déclarée. Nous ouvrons le vote.

Il est de nouveau procédé au vote électronique.

M. le Président : Nous pouvons clôturer le vote. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE est élue avec 72 voix. Bravo !

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE est proclamée 2^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installée.

M. le Président : Pour la 3^e vice-présidence, pour les Affaires générales, le Développement numérique et la Communication, je vous propose la candidature de Jean-Michel DAUBIGNEY. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je vous laisse ouvrir le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : C'est fini, nous pouvons clôturer. Merci. Jean-Michel DAUBIGNEY est donc élu avec 63 voix.

Jean-Michel DAUBIGNEY est proclamé 3^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Nous passons à l'élection du 4^e Vice-Président, en l'occurrence, c'est une Vice-Présidente. Pour l'Enfance et la Jeunesse, il est proposé la candidature de Nathalie JEANNET. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de lancer le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clôturé. Nathalie JEANNET est élue avec 69 voix.

Nathalie JEANNET est proclamée 4^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installée.

M. le Président : Nous passons à l'élection du 5^e Vice-Président, en l'occurrence, je vous propose Olivier MEUGIN pour la Transition écologique et l'Environnement. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui ? Il y a un autre candidat, Monsieur PRAT. Attendez, nous devons modifier la grille. S'il n'y a pas d'autre candidat, vous pouvez lancer le vote. Nous avons le choix.

M. PRAT : Puis-je intervenir juste auparavant ?

M. le Président : Oui, je vous donne la parole. Attendez, nous n'ouvrons pas le vote maintenant. Nous donnons la parole au candidat. Vas-y, Hervé, tu peux y aller. Normalement, le micro doit marcher.

M. PRAT : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, mesdames et messieurs les délégués. Je suis candidat à cette vice-présidence pour la Transition écologique. Je connais bien l'institution, puisque c'est la quatrième installation à laquelle je participe. En effet, j'avais participé à l'installation lors de la fusion de l'éphémère assemblée de Serre et Chaux, et du Jura dolois. Je suis élu de la ville de Dole pour le groupe « Dole liste verte et ouverte ». Jusque-là, dans les précédentes, j'étais élu rural d'une petite commune. Je connais donc bien les problématiques. Cependant, je suis quelqu'un de libre. Ceux qui me connaissent savent que je sais exprimer des convictions et que je sais défendre l'intérêt général, du moins ce qui me semble être l'intérêt général.

Lors de la dernière mandature, j'ai contesté – et je continuerai à le faire – l'augmentation de la fiscalité. Je pense que pour nos habitants, en particulier ceux des communes rurales, il est important que des gens se battent contre l'augmentation de la fiscalité, puisqu'il y en a eu deux lors de la précédente mandature. Le dossier sur la transition écologique comprend bien sûr l'eau et l'assainissement, comme l'a rappelé Monsieur FICHÈRE tout à l'heure. C'est donc un enjeu pour la mandature avec toutes les installations reprises. Moi-même dans la commune dont j'ai eu l'honneur d'être maire, nous avons construit une station d'épuration filtres plantés de roseaux, et il y a de grosses stations comme celle de Dole. Ce ne sont pas les mêmes enjeux, mais je pense qu'il faut parvenir à harmoniser tout cela en allant, je l'espère, vers une régie publique. Nous pouvons nous adosser sur la ville de Besançon pour aller dans ce sens.

En tout cas, il faut tenir compte des avis des élus locaux. Il y a aussi bien sûr un combat que j'ai mené dans la précédente mandature concernant les ordures ménagères. Aujourd'hui, un million d'euros ont été dépensés par l'ADEME pour équiper nos poubelles de puce. Aujourd'hui, ces puces ne servent à rien. C'est de l'argent public « fichu en l'air ». Je souhaite que nous mettions en place une redevance incitative qui récompense les habitants qui font des efforts. Cela va dans le sens de la réduction des déchets, donc de moins d'incinération dans le Jura. Bien sûr, la Vice-Présidence à la Transition écologique comprend aussi la défense des milieux naturels. C'est important. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été voté, il faudra être vigilant pour qu'à la fois les terres agricoles et les milieux naturels ne soient pas détruits pendant cette mandature. Au milieu de l'unanimité qui a régné jusqu'à maintenant, je vous propose de faire une petite révolution en votant « 68 ». Merci de votre attention.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MEUGIN : Bonsoir à tous. Vous ne me connaissez pas. Je suis Olivier MEUGIN. Je suis Maire de la commune de Champdivers, commune rurale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai effectué deux mandats en tant qu'adjoint sur la commune. C'est mon deuxième mandat en tant que Maire de Champdivers. Lors de la dernière mandature, j'étais Vice-Président du Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL) qui vient de prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). J'ai aussi participé au Bureau du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Je suis candidat pour la ruralité aussi, pour la préservation des espaces naturels et pour faire le mieux possible avec la compétence GEMAPI. Je vous invite à suivre le Président et à voter « 58 ». Merci.

Olivier MEUGIN et Hervé PRAT sont candidats à la cinquième vice-présidence.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'autre candidat, j'ouvre le vote. Allez-y.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. La majorité absolue est à 39. Olivier MEUGIN est donc élu avec 59 voix.

Olivier MEUGIN est proclamé 5^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Merci pour ce vote. Bravo.

Applaudissements.

M. le Président : Avant de passer au vote suivant, nous attendons les émargements pour ne pas qu'il y ait trop de décalage. Nous poursuivons avec l'élection du 6^e Vice-Président. Je vous propose la candidature de Bernard GUERRIN pour s'occuper du service aux communes et des coopérations

intercommunales. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'ouvrir le vote. Vous pouvez y aller.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Nous clôturons le vote. Nous pouvons afficher les résultats. Bernard GUERRIN est élu avec 68 voix. Bravo, Bernard.

Applaudissements.

Bernard GUERRIN est proclamé 6^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : J'attends la fin des émargements et nous poursuivrons. Je poursuis avec l'élection du 7^e Vice-Président. Je vous propose la candidature de Grégory SOLDAVINI qui aurait en charge toutes les mobilités, ce qui intègre le transport, bien naturellement. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de lancer le vote. Attendez un peu. Allons-y.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Vous pouvez afficher les résultats. Grégory est élu directement avec 62 voix. Je vous remercie. Bravo, Grégory.

Applaudissements.

Grégory SOLDAVINI est proclamé 7^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : La 8^e vice-présidence serait confiée à Jean-Baptiste GAGNOUX concernant l'attractivité du territoire. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous demande de préparer le vote. Attendez avant de voter. Rien n'est prêt. Nous attendons la fin des émargements précédents. Vous pouvez y aller.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Vous pouvez afficher les résultats. Jean-Baptiste GAGNOUX est élu avec 62 voix. Je vous remercie. Félicitations à Jean-Baptiste.

Applaudissements.

Jean-Baptiste GAGNOUX est proclamé 8^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Attendez, nous allons trop vite. Nous dépouillons trop vite maintenant. Ce n'était pas comme cela dans les bureaux de vote.

Je poursuis en vous proposant une neuvième vice-présidence qui serait confiée à Gérard FERNOUX-COUTENET qui a fait acte de candidature pour tout ce qui concerne les travaux et les équipements communautaires intégrant tout ce qui concerne les travaux liés l'eau et l'assainissement. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous demande de lancer le vote. Attendez un peu avant de démarrer. Allez-y.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est terminé. Vous pouvez afficher les résultats. Gérard FERNOUX-COUTENET est élu avec 57 voix. Bravo, Gérard. On peut l'applaudir.

Applaudissements.

Gérard FERNOUX-COUTENET est proclamé 9^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Encore quelques émargements avant d'attaquer la dixième vice-présidence. Je poursuis avec la désignation du 10^e Vice-Président pour s'occuper des actions culturelles et événementielles. Je vous propose la candidature de Jean-Philippe LEFÈVRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Nous pouvons lancer le vote. Attendez un peu. Nous ouvrons le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Merci de votre vote. Vous pouvez afficher les résultats. Jean-Philippe LEFÈVRE est élu avec 64 voix.

Applaudissements.

Jean-Philippe LEFÈVRE est proclamé 10^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Nous allons finir les émargements avant de passer aux élections des membres délégués.

NOTICE N° 05 : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Comme je vous l'ai dit en introduction, je souhaitais renforcer ce Bureau avec un certain nombre de délégués, en l'occurrence 9 délégués, dont je vais afficher les noms. Ce sont les 9 délégués complétant un peu la répartition du territoire et l'équilibre politique et territorial. Ils sont affichés par ordre alphabétique.

Je vous propose la première candidature de délégué, en l'espèce celle de Séverine CALINON qui aurait comme mission de développer les coopérations interterritoriales, le contrat local de santé, et les relations avec le pays. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous pouvons procéder au vote. Le vote est ouvert pour cette première délégation. Vous ne votez que pour ce 1^{er} membre délégué. Par ordre alphabétique, il s'agit de Séverine CALINON. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi voter pour quelqu'un d'autre.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Séverine CALINON est élue avec 62 voix. Bravo, Séverine.

Applaudissements.

Céline CALINON est proclamée membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installée.

M. le Président : Nous passons au délégué suivant. Nous proposons Jean-Luc CROISERAT qui aurait en charge une délégation spécifique sur les travaux des bâtiments communautaires. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas d'autres, vous pouvez ouvrir le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Merci. Le vote est clos. Vous pouvez afficher les résultats. Jean-Luc CROISERAT est élu avec 67 voix. Je vous remercie.

Jean-Luc CROISERAT est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Nous passons au délégué suivant, en l'occurrence Thierry GAUTHRAY-GUYENET qui aurait en charge toute la gestion de l'énergie et le plan Climat. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, vous pouvez ouvrir le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : C'est bon, merci. Nous pouvons passer aux résultats. Monsieur GAUTHRAY-GUYENET est élu avec 63 voix. Je vous remercie.

Thierry GAUTHERAY-GUYENET est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : La délégation suivante concernerait les modes doux. Elle serait proposée à Marie-Rose GUIBELIN. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, vous pouvez lancer le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Vous pouvez afficher les résultats. Marie-Rose GUIBELIN est élue avec 64 voix.

Marie-Rose GUIBELIN est proclamée membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installée.

M. le Président : Nous passons à la délégation suivante concernant les ressources humaines et les finances. Elle serait confiée à Isabelle MANGIN. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de lancer le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Je vous remercie. Le vote est clos. Isabelle MANGIN est élue avec 66 voix.

Isabelle MANGIN est proclamée membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installée.

M. le Président : Je vous propose de passer au membre délégué suivant. Il s'agirait de tout ce qui concerne l'animation en matière sportive et les équipements sportifs. Je propose la candidature de Christophe MONNERET, élu de Tavaux. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas d'autres, vous pouvez préparer le vote. Attendez une petite seconde. Nous pouvons y aller.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Christophe MONNERET est élu avec 61 voix. Je vous remercie.

Christophe MONNERET est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Nous passons au délégué suivant. Pour tout ce qui est animation de la vie associative, il est proposé la candidature de Jacques PÉCHINOT. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. BONIN : Je me présente. Je suis Jean-Luc BONIN, nouvellement élu dans la commune de Chevigny. Ce qui me dérange un peu ce soir dans ce vote, c'est que j'ai voté pour quasiment tout le monde. À mon sens, il n'y a pas assez de nouveaux qui rentrent dans cette communauté de communes. La vie associative me connaît personnellement. Le monde associatif m'aurait donc intéressé, mais je ne savais pas qu'il y avait cette commission au sein de la communauté de communes. J'œuvre dans le monde associatif depuis 19 ans. Je fais partie d'un Conseil d'Administration d'une maison familiale rurale d'où je suis déjà Président depuis cinq ans. Je suis aussi Vice-Président d'un club canin depuis une dizaine d'années. Je connais donc très bien le monde associatif. J'ai été aussi pendant un bon moment administrateur de la fédération territoriale des maisons familiales.

Si j'avais su à l'avance qu'il y avait cette commission, cela m'aurait fortement intéressé de m'y impliquer, parce que je connais quand même assez bien le monde associatif aujourd'hui. Voilà, je n'en dirai pas plus. Je dis simplement que je me présente à ce poste. Si l'on vote pour moi, tant mieux ; si l'on ne vote pas pour moi, on verra plus tard. Je vous remercie tous.

M. le Président : J'apporte juste une précision. Il n'y a pas de commission spécifique. C'est lié au pôle de Développement culturel, tout ce qui est animation culturelle du territoire. Concernant le fait qu'il y a peu de nouveaux élus, c'est vrai, je crois qu'il n'y en a qu'un seul au Bureau. Il est vrai que c'est toujours un peu compliqué. Nous savons que les maires ont parfois la difficulté de prendre en main leur propre mairie. Souvent, il y a un peu de délais avant que les gens arrivent au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous savons cela par expérience. Il faut faire des choix, nous en faisons, mais c'est juste pour expliquer. Cela étant, le vote est évidemment libre. Y

a-t-il d'autres candidats ou d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, nous pouvons lancer le vote.

Jacques PÉCHINOT et Jean-Luc BONIN se portent candidats Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Jacques PÉCHINOT obtient 47 voix, Monsieur BONIN, 29 voix. La majorité absolue étant à 39, Monsieur Jacques PÉCHINOT est élu.

Applaudissements.

Jacques PÉCHINOT est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Nous laissons le temps aux émargements d'avancer avant de poursuivre. Je poursuis avec la délégation suivante liée au développement économique, et en l'espèce, ce serait plus spécifiquement pour le commerce de toute nature, de centre-ville, de zones ou dans les milieux plus ruraux, et tout ce qui concerne l'économie sociale et solidaire. Je vous propose la candidature de Jean-Yves ROY. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, nous allons démarrer le vote. Nous pouvons y aller.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Monsieur ROY est élu avec 56 voix.

Jean-Yves ROY est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : La délégation suivante concernerait l'habitat et les gens du voyage. Il est proposé la candidature de Dominique TRONCIN. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de lancer le vote. Nous y allons. Vous pouvez y aller.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Nous pouvons donner le résultat. Dominique TRONCIN est élu avec 61 voix.

Applaudissements.

Dominique TRONCIN est proclamé membre du Bureau délégué à la Communauté d'Agglomération de Dole et est immédiatement installé.

M. le Président : Merci pour ce vote globalement. Le Bureau va pouvoir se mettre au travail. Accessoirement, je rappelle aux futurs membres du Bureau que la prochaine réunion est demain à 18 heures. Il ne faut pas trop traîner pour se mettre en place. Nous y reviendrons en fin de séance.

NOTICE N° 06 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Président : Selon l'usage, vous avez dû faire cela dans vos communes respectives. Nous devons donner lecture de la charte de l'élu local. Je vous en donne donc lecture.

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Je vais vous demander simplement de prendre acte, ce qui, je suppose, ne pose pas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la charte de l'élu local.

NOTICE N° 07 : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Président : Cette délibération concerne les délégations que le Conseil Communautaire confie au Président du Conseil et la notice suivante concernera celles qui sont confiées au Bureau communautaire.

Tout le monde n'étant pas virtuose du droit administratif, je vous rappelle qu'il y a une différence notable entre une agglomération et les communes. Le Bureau est une institution de décisions, un organe délibérant. Dans les communes, il y a :

- le Maire ;
- le Conseil Municipal.

Les adjoints travaillent en fonction des délégations que leur donne le Maire. Cela étant, le seul organe de décision est le Maire et le Conseil Municipal. Dans les agglomérations, il y a trois niveaux :

- le Président qui a des pouvoirs spécifiques ;
- le Bureau qui a d'autres pouvoirs spécifiques ;
- le Conseil Communautaire.

Tout cela est pour essayer de fluidifier le fonctionnement et pour éviter que les séances ne soient trop lourdes ; les anciens savent que les séances du Conseil Communautaire sont souvent très lourdes. Ce qui est plus marginal ou plus ponctuel peut être traité soit directement par le Bureau, soit par le Président, sachant bien sûr que bien logiquement, un compte rendu est fait aux séances plénières. Vous en avez connaissance, et il est bien évident que vous avez toute liberté pour questionner le Président et son Bureau sur toutes les décisions qui pourraient être prises.

Nous commençons par les pouvoirs au Président. Je ne vais pas vous donner lecture de l'ensemble. Vous avez dû recevoir la notice. Les plus passionnés d'entre vous ont lu cela attentivement. Il y a 43 points. Sachez simplement que les délégations sont quasiment celles qui existaient dans le mandat précédent. Elles ont été ajustées en fonction de l'actualité juridique, mais il n'y a pas de changements fondamentaux. Les pouvoirs concernés sont :

- en matière d'affaires juridiques et d'assurances ;
- en matière de marchés publics et de conventions ;
- en matière financière ;
- en matière de patrimoine, de foncier et d'urbanisme ;
- en matière de personnel dans les conditions fixées dans la loi du 26 janvier 1984 (c'est aussi pour alléger toutes les formalités que nous passons en Conseil Communautaire).

Divers pouvoirs sont également cités dans les points 41 à 43.

Je vous ai épargné une lecture exhaustive. En revanche, je reste à votre disposition si vous avez des questions. Pour ceux qui ont été bien sages et qui ont bien lu la note, il y a peut-être des questions qui peuvent vous interpeller. Avez-vous des interventions sur ces pouvoirs ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote cette délibération consistant à :

- attribuer au Président, pour la durée de son mandat, les délégations ci-dessus rappelées brièvement ;
- m'autoriser à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en application de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales.

NOTICE N° 08 : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Président : Dans la même veine, nous avons la délégation confiée au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui, comme je vous l'ai dit, est un organe de décision supplémentaire. Là encore, nous retrouvons des pouvoirs conférés :

- en matière de marchés publics et de conventions réglementées ;
- en matière financière ;
- en matière de patrimoine foncier et d'urbanisme ;
- en matière de personnel.

Là encore, vous aurez bien sûr tous les comptes rendus de ces décisions au Conseil suivant les décisions. Vous aurez tout loisir de prendre connaissance des décisions qui sont prises, et d'interroger les services ou les élus sur telle ou telle question, bien sûr d'intervenir en séance plénière quand nous prendrons acte des décisions prises.

Il s'agit en l'occurrence :

- d'attribuer au Bureau communautaire, pour la durée de son mandat, les délégations dont je viens de vous rappeler la substance rapidement ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sur ces délégations de pouvoir, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en application de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales.

NOTICE N° 09 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE AYANT REÇU DÉLÉGATION

M. le Président : Vous avez là encore pris connaissance des modalités proposées ce soir. Sachez simplement que la loi prévoit des indemnités en donnant un maximum. Pour nous, la loi prévoit un certain montant par rapport à un pourcentage de l'indice brut de la fonction publique, indice notifié par la loi. En fonction de cet indice, les indemnités des élus sont délibérées par rapport à un pourcentage de cet indice, sachant que sont prévus par les textes uniquement le Président et les Vice-Présidents. Si nous voulons que les délégués puissent recevoir des indemnités comme dans vos Conseils Municipaux d'ailleurs, il faut évidemment que le Président et les Vice-Présidents ne prennent pas la totalité de l'enveloppe pour pouvoir redistribuer aux autres membres.

En l'occurrence, il est proposé pour le Président, sachant que le maximum est fixé à 110 %, de ramener à 100 % de l'indice. Vous avez le montant dans la notice. Pour les Vice-Présidents, le maximum étant de 44 %, nous proposons de le mettre à 32 %, ce qui fait 1 200 euros environ. Pour les membres du Bureau, il est proposé de fixer un montant à hauteur de 13 % de cet indice, de fixer à 505 euros par délégué. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote. Je rappelle qu'il s'agit en l'occurrence d'attribuer aux élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à compter du 16 juillet 2020, jour suivant la date d'installation du Conseil Communautaire, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :

- 100 % pour le Président ;
- 32 % pour les Vice-Présidents ;

- 13 % pour les membres du Bureau délégués.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant la fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau communautaire ayant reçu délégation.

NOTICE N° 10 : DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

M. le Président : Là aussi, vous avez pris connaissance de la notice. En l'occurrence, la loi prévoit très clairement la possibilité de financer des formations pour l'ensemble des élus communautaires. La loi prévoit un montant qui ne peut pas excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction, soit 51 000 euros. Il est proposé une limite de 3 % des indemnités de fonction, soit 7 700 euros par élu communautaire pour financer ces formations. Je vous dis deux choses là-dessus. Le montant peut paraître faible par rapport au montant maximum autorisé, mais il se rapproche des montants constatés, de la moyenne consommée. Nous sommes donc partis sur cette base. Je pense qu'il faut faire un effort de formation.

Je serai amené à vous le proposer assez rapidement, et dans mon esprit, ce serait probablement pour l'ensemble des conseillers municipaux du territoire (sachez que nous sommes 640 exactement). Je pense qu'il faudrait faire des petits modules de formation sur des thèmes très spécifiques, et ce notamment sur le fonctionnement des communes et intercommunalité, car je pense que de nombreuses caractéristiques mériteraient d'être approfondies. Nous allons donc essayer d'être plus présents en matière de formation. Néanmoins, nous sommes partis sur ces moyennes. Évidemment, si les demandes partaient très vite, nous revisiterions cela dans une délibération supplémentaire. Cela étant, les services ont proposé ce montant en se basant sur la moyenne constatée. Je vous propose, pour l'exercice 2020, de fixer les dépenses de formation, par année, à 3 % des indemnités de fonction, soit 7 700 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de retenir ces dispositions dans le cadre du droit à la formation des élus communautaires ;
- de m'autoriser à mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations décrites ci-dessus.

Avez-vous des questions sur ce droit à formation ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant le droit à la formation des élus.

NOTICE N° 11 : MANDAT SPÉCIAL CONFIE A MONSIEUR STÉPHANE CHAMPANHET DANS LE CADRE DU SUIVI DE CHANTIER DU COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF PIERRE TALAGRAND DE DOLE

M. le Président : En l'espèce, le contexte est le suivant. Dans le mandat précédent, Stéphane CHAMPANHET était chargé notamment de tous les équipements sportifs ; dans ce mandat, il a pris une autre orientation, puisqu'il est adjoint aux Travaux sur la ville de Dole. Il a donc abandonné cette fonction au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, fonction qui a été confiée à Monsieur MONNERET. Néanmoins, il s'est beaucoup investi dans le suivi du complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand. Il me paraissait légitime qu'il reste autour de la table du Bureau jusqu'à l'inauguration, jusqu'à la fin des travaux. Souvent accompagné de Bernard GUERRIN, il était sur toutes les réunions de chantier. Son expérience dans les travaux nous est toujours très utile. Il est donc proposé de lui attribuer un mandat spécial pour le suivi du chantier du complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand.

Je vous propose :

- de fixer la durée à une année ;
- de noter que Monsieur Stéphane CHAMPANHET pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau communautaire sur invitation du Président ;

- de noter que Monsieur CHAMPANHET aura toute latitude pour s'appuyer sur les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice de son mandat spécial ;
- de noter que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressé droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre spécifique, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

On me dit que c'est un vote à bulletin secret. Auparavant, avez-vous des questions ou des interventions sur cette proposition de créer ce mandat spécial et de le confier à Stéphane CHAMPANHET ? Il faut un vote à bulletin secret. Respectons la loi. Le vote est ouvert. C'est une désignation pour un an, comme je vous l'ai dit. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

M. le Président : Le vote est clos. Nous passons aux résultats. Stéphane CHAMPANHET obtient 60 voix et poursuivra sa mission pendant un an maximum. Nous pourrions revoir éventuellement cela, mais j'espère que les travaux seront finis d'ici là, comme tout le monde s'y est engagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant le mandat spécial confié à Monsieur Stéphane CHAMPANHET dans le cadre du suivi de chantier du Complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand de Dole.

M. le Président : J'en ai terminé avec les questions à l'ordre du jour.

—

M. le Président : Je voudrais ajouter quelques précisions pratiques et de calendrier. La première précision non négligeable est que vous avez sur votre bureau un petit gobelet que vous pourrez emporter avec vous et que nous vous invitons à rapporter au prochain Conseil Communautaire, parce qu'ils ne seront plus distribués. C'est la nouvelle politique.

Vous avez sans doute tous noté que le prochain Conseil Communautaire aura lieu ici même le 22 juillet prochain à 18 heures.

Si certains d'entre vous ne sont pas passés à la photographie, je vous demande de vous rapprocher des services, d'aller tout au fond à gauche, quand vous allez dans la grande salle.

Pour les membres du Bureau, je vous rappelle que la prochaine réunion est donc demain soir à 18 heures à l'Agglomération.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à partager le verre de l'amitié selon l'usage, dans la grande salle à côté.

La séance est levée à 19 heures 50.